



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 27 Mars 2025

Délibération n° **2025-58 R**
Objet : **Modifications du
tableau des effectifs**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Sept Mars à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Dix Sept Mars deux mille vingt-cinq à la
Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Jehanne MARROU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Patrice RENOUF, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Olivier LEFRANCOIS.

Représentés :

Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Jean Louis RIFFAUD donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Madame Véronique CONSTANS

Madame le Maire expose, qu'à l'occasion des mouvements de personnel (mobilités internes ou externes, départs en retraite...), une réflexion sur l'adéquation des profils de poste par rapport aux missions du service est systématiquement menée.

Pour le bon fonctionnement de la police municipale, le service doit être composé au minimum de 2 agents de police municipale et de 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Depuis le 10 août 2024, date de départ d'un brigadier-chef principal de police municipale en disponibilité pour convenances personnelles, ce service est en sous-effectif.

Un ASVP a réussi le concours de gardien-brigadier de police municipale. Il est proposé de le nommer au 1^{er} juillet 2025 et de supprimer son grade actuel d'adjoint technique à temps complet à la même date. Parallèlement, un recrutement a été lancé et un appel à candidatures avec une déclaration de création de poste d'ASVP a été faite, ouverte aux fonctionnaires du cadre d'emplois des adjoints techniques, effectuée le 07 février 2025 auprès du Centre de Gestion de la FPT des Hautes et Alpes (publication n° V

005250207000169). A l'issue de cette procédure, le choix du Maire s'est arrêté sur une ASVP relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques. Afin de procéder à sa nomination, Madame le Maire propose donc au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} mai 2025 et de supprimer le poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet à la même date. Les effectifs demeurent ainsi stables.

Madame Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu l'arrêté n° 2020.563 du 19 novembre 2020 déterminant les lignes directrices de gestion,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 mars 2025,

- **Accepte** les propositions présentées,
- **Décide** de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression	date	Création	date
<i>Police municipale</i> 1 poste de brigadier-chef principal de police municipale à TC	01/05/2025	1 poste d'adjoint technique à TC	01/05/2025
1 poste d'adjoint technique à TC	01/07/2025	1 poste de gardien-brigadier de police municipale à TC	01/07/2025

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au chapitre 12 du budget 2025 de la commune,
- **Charge** Madame le Maire de prendre par arrêtés municipaux les décisions correspondantes.

Fait à Embrun,
Le 28 Mars 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD



